



FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX

SIEGE SOCIAL : 23, RUE MATHIS, 75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération des Centres Sociaux de Paris tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le bilan soumis à votre approbation, dont le total s'élève à 187 702 €, présente un résultat déficitaire de 26 244 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1er alinéa, du Code de commerce, nous vous informons que nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler sur les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble.

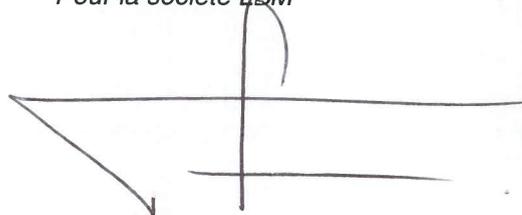
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 19/05/2015

Pour la société LBM

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards, crossing the horizontal line.

Thibault FAURE

Commissaire aux Comptes Associé



AUDISOL

Le Cabinet de l'Économie Sociale et Solidaire

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires aux comptes de Paris

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

***Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris***

***23 rue Mathis
75019 Paris***

ETATS DE SYNTHESE 2014

***Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris***

**FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
DE PARIS**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2014	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	3 030	2 897	133	0
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	56 818	47 219	9 599	10 565
Installations techniques, mat. et out. industriels				
Autres immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	31 186	23 443	7 743	507
Immobilisations financières				
Participations	16		16	16
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés				
Prêts	950		950	
Autres	673		673	673
ACTIF IMMOBILISE	92 672	73 558	19 114	11 761
Stocks				
Matières premières et autres appro.				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	52 759	0	52 759	23 615
Autres	68 997		68 997	32 706
Valeurs mobilières de placement	46 105		46 105	61 605
Disponibilités	114		114	71 205
Charges constatées d'avance	612		612	969
ACTIF CIRCULANT	168 588	0	168 588	190 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	261 260	73 558	187 702	201 862
ENGAGEMENTS RECUS				

BILAN PASSIF	Net au 31/12/2014	Net au 31/12/2013
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 784	18 428
Résultat de l'exercice	-26 244	356
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 097	8 538
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS :	4 637	27 322
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 408	17 594
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement		
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDES	7 408	17 594
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 472	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 241	26 475
Dettes fiscales et sociales	40 585	75 086
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	61 358	55 386
Produits constatés d'avance	25 000	0
DETTES	175 657	156 946
Écart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	187 702	201 862
ENGAGEMENTS DONNES		

**FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS
DE PARIS**

Compte de résultat du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014

	du 01/01/14 au 31/12/14	du 01/01/13 au 31/12/13
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	70 830	74 814
Prestations	2 420	5 558
Subventions d'exploitation	368 071	374 932
Autres produits (hors cotisations)	0	15 080
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	11 197	5 359
TOTAL I	452 518	475 742
Charges d'exploitation		
Achats	7 507	6 661
Autres achats et charges externes	131 455	134 633
Impôts, taxes et versements assimilés	7 072	17 761
Salaires et traitements	202 201	185 901
Charges sociales	97 200	86 113
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7 214	5 432
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	4 130
Autres charges	37 841	39 554
TOTAL II	490 490	480 185
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-37 972	-4 443
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	0	919
Autres intérêts et produits assimilés	3	0
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	3	919
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI	0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	3	919
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-37 969	-3 524
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	11 809	4 927
Sur opérations en capital	750	
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL VII	12 559	4 927
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	834	1 047
Sur opérations en capital	0	0
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	834	1 047
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	11 724	3 880
Impôts sur les sociétés		
TOTAL DES PRODUITS	465 080	481 588
TOTAL DES CHARGES	491 324	481 232
SOLDE INTERMEDIAIRE	-26 244	356
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	-26 244	356
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total produits		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total charges		

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS 2014

***Fédération des Centres Sociaux
et Socioculturels de Paris***

**Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels
de Paris**

Association Loi 1901

Siret : 39100034600042

Siège social :

23 rue Mathis

75019 PARIS

L'association Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2014 et clos le 31 décembre 2014 par les données suivantes :

Total du Bilan : 187 702 €

Produits d'exploitation :452 518 €

Déficit : -26 244 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris

Le sommaire est le suivant :

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	7
2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	7
3. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	10
3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements	10
3.2. Créances	10
3.3. Trésorerie	11
3.4. Fonds associatifs.....	11
3.5. Engagements pris en matière de retraite.....	11
3.6. Dettes	12
4. COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	12
4.1. Subventions d'exploitation.....	12
4.2. Spécificités associatives.....	13
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	13
5.1. Effectif	13
5.2. Droit individuel à la formation (DIF).....	13

1. Faits majeurs de l'exercice

Evènements de l'exercice

- La Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris s'est engagée en 2013 avec le laboratoire expérimental de l'université Paris 13 sur une recherche action de deux ans autour du « Pouvoir d'agir des habitants ».
- Le délégué départemental de la Fédération est parti à la retraite au 1er août 2014. L'indemnité de départ en retraite et le coût du Compte épargne temps avaient été provisionnés au 31/12/2013.
- Le nouveau délégué départemental est arrivé le 7 avril 2014.

2. Règles et méthodes comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés sur la base des dispositions du « plan comptable Associations, Fondations » conforme à l'arrêté interministériel portant homologation des règlements 99-01 et 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- du principe de prudence,
- de la continuité d'exploitation,
- de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- de l'indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

Immobilisations :

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (Règlements CRC n°2002-10, n°2003-07 et n°2004-06). Une analyse des immobilisations a été effectuée. Il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude, aucun retraitement n'est pratiqué.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires).

Les frais accessoires représentent l'ensemble des coûts engagés pour mettre l'immobilisation en place et en état de fonctionner.

Ils sont obligatoirement immobilisés.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutation, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les intérêts d'emprunts spécifiques à l'acquisition ou la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissements et dépréciation des actifs :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et/ou d'une dépréciation.

Les actifs font l'objet d'un amortissement dont la durée est déterminée lors de son acquisition compte tenu des caractéristiques techniques du bien et de l'utilisation que l'association entend en faire.

Les durées retenues sont :

- Logiciels : 1 an
- Aménagements et installations : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Matériel d'activité : 4 ans

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement sont étalées sur la même durée que celles relatives aux amortissements des biens qu'elles financent.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour la structure, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Droit individuel à la formation (DIF) :

Les engagements employeurs en matière de DIF figurent en engagement hors-bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Dérogations à une prescription comptable :

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

Autres informations sur les règles comptables :

Les informations ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

3 Compléments d'informations relatives au bilan

3.1. État de l'actif immobilisé et des amortissements

Au total, les mouvements réalisés au cours de l'exercice (investissements, mises au rebut et cessions) se décomposent ainsi :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2014	Acquisitions	Cessions	Valeurs brutes au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	2 790	240	0	3 030
Logiciels	2 790	240		3 030
Immobilisations corporelles	74 773	13 991	760	88 004
Agencements des constructions	52 393	4 425		56 818
Matériel de bureau et informatique	19 451	6 179	760	24 870
Matériel d'activité	2 929			2 929
Mobilier	0	3 387		3 387
Immobilisations financières	689	1 750	800	1 639
Parts	16			16
Dépôts	673			673
Prêts		1 750	800	950
TOTAL GENERAL	78 251	15 981	1 560	92 672

(*)

(*) Détail des acquisitions :

Réaménagements des bureaux Rue Mathis

Amortissements	au 01/01/2014	Dotations	Reprises	au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles	2 790	107	0	2 897
Logiciels	2 790	107		2 897
Immobilisations corporelles	63 700	7 107	146	70 661
Agencements des constructions	41 827	5 391		47 219
Matériel de bureau et informatique	18 944	1 175	146	19 973
Matériel d'activité	2 929			2 929
Mobilier		540		540
TOTAL GENERAL	66 490	7 214	146	73 558

3.2. Créances

Toutes les créances sont d'échéance inférieure à un an.

Parmi les autres créances, figurent des soldes de subvention à recevoir :

- De la CAF pour 26 419 €
- De la région dans la cadre du dispositif PICRI pour 18 678 €

3.3. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont constitués :

- Des placements sur livret pour 46 105 €uros
- Du solde comptable créditeur de la banque pour 10 472 €uros
- De la caisse pour 114 €uros

3.4. Fonds associatifs

	Au 01/01/2014	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Au 31/12/2014
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 428	356	—	18 784
Résultat de l'exercice	356	-356	-26 244	-26 244
Fonds propres	18 784	0	-26 244	-7 460

Subvention d'investissement	Brut	Amortissement	Net
Subvention versée sur travaux locaux	47 483	35 386	12 097
Situation nette	47 483	35 386	12 097

Amortissement des subventions d'investissement	Amortissement début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissement fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Subvention versée sur travaux locaux	30 643	4 743		35 386
Total	30 643	4 743	0	35 386

3.5. Engagements pris en matière de retraite

Le montant des provisions pris en matière de retraite s'élève à 7 408 € au 31 décembre 2014.

Le calcul est réalisé selon les hypothèses suivantes:

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TG 05.
- La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.
- L'âge de départ à la retraite retenu est de 65 ans.
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.6. Dettes

Toutes les dettes sont d'échéance inférieure à un an.

3.7. Produits constatés d'avance

Ce poste concerne la réserve parlementaire dont une partie concerne des actions de 2015.

4. Compléments d'informations relatives au compte de résultat

4.1. Subventions d'exploitation

Libellés	2014	2013	Evolution
Paris Dep. Conv obj	105 000	105 000	+0,0%
CAF de Paris	88 062	86 681	+1,6%
DPVI Intégration	40 000	40 000	+0,0%
CRIF RA-PICRI	36 556	48 504	-24,6%
Réserve parlementaire	30 000		
Subvention Etat DRDJS	13 800	13 300	+3,8%
Service civique	11 587	10 990	+5,4%
Subvention Fongep	10 738	10 738	+0,0%
Subvention DRJCS	9 517	9 517	+0,0%
Fosfora	7 760	12 363	-37,2%
CFCS IDF	6 050	12 679	-52,3%
CNAV	5 000		
Fondation de France	4 000	6 000	-33,3%
DPVI culture		12 000	-100,0%
Subvention DDCS		5 000	-100,0%
Paris CES famille		1 080	-100,0%
DASCO		1 080	-100,0%
Total	368 070	374 932	-1,8%

4.2. Spécificités associatives

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquelles des personnes physiques ou morales apportant à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

Ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées.

En dehors de ces dons en nature, l'association ne bénéficie pas de :

- La mise à disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations
- La mise à disposition de personnes

5. Informations complémentaires

5.1. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2014 est de 5 personnes.

5.2. Droit individuel à la formation (DIF)

Tout salarié à temps complet de l'Association disposant d'une ancienneté d'au moins un an, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de vingt heures. Le salarié en CDI à temps complet acquiert donc 20 heures de DIF, qu'il peut cumuler jusqu'à 120 heures.

- Nombre de salariés : 5
- Nombre d'heures DIF acquises : 308
- Nombre d'heures de DIF non utilisées : 308